

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 10 février 2022 à 19h00

Information : le pass sanitaire n'est plus obligatoire pour assister aux séances du Conseil municipal.

Attention, compte-tenu de la crise sanitaire, le nombre de places est limité à 15, par ordre d'arrivée. Il sera également retransmis en direct sur notre site Internet : <https://www.thorigny.fr/thorigny-en-direct>

L'ordre du jour est accessible ici :

Fichier

[Ordre du jour - CM du 10 février 2022 336.65 Ko](#)

Salle du Conseil municipal en Mairie